



N°36- Mai 2012 -



Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 21 mai 2012

Ecole maternelle : réfection des fenêtres

Les fenêtres de l'école maternelle nécessitent une intervention pour assurer leur parfaite étanchéité :

- sur une fenêtre il y a lieu de procéder à l'ajustage d'une pièce en bois dur sur la traverse basse et sur le châssis fixe
- sur toutes les fenêtres sera appliqué un joint silicone.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à M. Jean-Marc Krieger, menuisier, situé à Duntzenheim pour un montant de 250€ HT.

Pavoisement

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'implantation, sur le parvis de la Mairie en face de la cour d'école, de trois mâts recevant les trois drapeaux (Alsace, France, Europe). Après avoir étudié les différentes offres, le Conseil Municipal retient l'entreprise Signalsace, située à Strasbourg, pour un montant de 1 380€ HT

Indicateurs de vitesse



Afin d'inciter les véhicules motorisés à respecter la limitation de vitesse au sein de la commune, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir deux « radars pédagogiques ». Après avoir étudié les différentes offres, le Conseil Municipal retient la proposition de la société I-CARE, située à Lutterbach (68460) pour le modèle ci-contre pour un montant global de 6 867€ H.T

Presbytère : rénovation/réhabilitation

Le presbytère nécessite une remise en état en profondeur et de fait, une mise aux normes. Au cours des dernières décennies seule la salle de réunion paroissiale et inter paroissiale a connu une rénovation complète.

Actuellement ce bâtiment est vide, le curé résidant à Ettendorf.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a rencontré, le 30 avril dernier, en compagnie de Mme Holtzmann Yvette Adjointe au Maire responsable des bâtiments communaux :

- M. Lachmann Joseph, Vicaire épiscopal du Bas Rhin
- M. Rebmeister Gérard, Doyen du canton de Hochfelden
- M. Debes Armand, Président du Conseil de Fabrique de Minversheim

pour trouver une solution quant à la rénovation du presbytère.

Les différentes parties se sont quittées avec l'accord des représentants de l'Evêché pour une réhabilitation de l'édifice étalée sur trois voire quatre ans. Ces derniers avaient auparavant confirmé la pérennité d'un prêtre qui s'installerait dans le presbytère de notre village.

Une étude réalisée par le cabinet d'études CRB - version haute 532 000 € TTC, version basse 295 000 € TTC - a été soumise au point divers du conseil municipal du 2 avril dernier, et n'a pas connu un franc succès : trop cher pour loger une seule personne.

Le Maire s'est donc remis au calcul en apportant des modifications pour présenter un projet se chiffrant à environ 250 000 € HT, en sus les frais de la maîtrise d'œuvre (9 à 10%) mais sans tenir compte des normes BBC (Bâtiment Basses Consommations) ou autres.

Ces travaux seraient réalisés en trois phases :

1. réfection de la toiture et isolation des combles
2. mise aux normes de l'installation électrique, isolation du bâtiment par l'intérieur, révision du chauffage
3. ravalement des façades et divers

Le financement venant de:

- subvention du CG 67
- subvention exceptionnelle de la Région Alsace
- aides parlementaires
- participation à l'opération de la Fondation du Patrimoine (aide par le mécénat)

Cette proposition n'a pas été retenue par le conseil municipal qui charge le Maire de :

- solliciter le cabinet d'études retenu pour une nouvelle étude qui optimise au mieux l'ensemble du volume disponible en associant à l'espace nécessaire au bon fonctionnement du ministère du culte **deux logements**.
- solliciter les subventions règlementaires, voire exceptionnelles
- procéder à la fermeture définitive du bâtiment, par arrêté municipal, jusqu'à sa rénovation complète pour les raisons suivantes : vétusté avancée, arrivée d'eau coupée, etc.....

Cimetière : mise en place de concessions

A l'instar de la majorité des communes et afin d'avoir également une meilleure gestion de l'espace cinéraire, le Conseil Municipal a décidé la mise en place de concessions.

Sur proposition de la commission cimetière et après en avoir débattu le Conseil Municipal fixe le prix des concessions comme suit. :

	Tombe simple	Tombe double	Tombe triple	Columbarium
15 ans	80€	160€	240€	500€
30 ans	140€	280€	420€	----

Le règlement du cimetière, en cours d'élaboration, fixera précisément les données relatives à la mise en place des concessions dans notre commune ainsi que la date à laquelle ce dispositif entrera en vigueur. Etant donné que sur notre cimetière les dimensions des tombes sont variables, le règlement fixera notamment la fourchette concernant les trois types de tombes (simple, double, triple).

Indicateurs de vitesse : raccordement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux de raccordement pour les 5 alimentations des radars pédagogiques mobiles à l'entreprise REMOND, sise 7 route de Mittelhausen à Wingersheim, pour un montant de 1 306 € HT environ.

Remorque de la commune: vente

En 2007 la commune a acquis une remorque pour voiture. Celle-ci a très peu servi et est en très bon état. Les dimensions sont les suivantes : 1m53 X1m17X0m42.

Ne voyant plus l'utilité de cette remorque, le Conseil Municipal décide de la vendre au prix de 350€. Toute personne intéressée par cet achat peut prendre contact avec la Mairie.

Divers

Elections Législatives

Les 10 et 17 juin prochains auront lieu les Elections Législatives.
Le bureau de vote sera installé sous le préau de l'école maternelle
Ayons une démarche citoyenne et responsable : allons voter !

Ecole maternelle : inscription pour la rentrée 2012

Inscription pour la rentrée 2012 : **Vendredi 15 juin à partir de 16h15 à l'école maternelle**

Documents à fournir :

Attestation d'inscription préalable établie par la mairie, carnet de santé, certificat médical, livret de famille.

Communiqué de l'Association Foncière

« Des travaux de voirie vont être entrepris durant le mois de juin sur le chemin qui borde la houblonnière FUCHS (=jonction entre la RD69 et la rue des Champs).

Les différents propriétaires sont priés de bien vouloir rendre les bornes de limites parcellaires apparentes. »

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Président de l'association foncière, M. Joseph LECHNER au 03.88.51.54.43

Etat Civil

Décès :

Mme Joséphine GARNIER, née BURG, domiciliée 51 Grand rue, est décédée le 18 mai 2012 à l'âge de 89 ans.

La commune adresse ses sincères condoléances aux familles

Ils se sont installés dans notre commune :

Mme et M. SCHAEFFER Vincent et leurs enfants, OLRV Grégory, Matthieu, Simon, SCHAEFFER Maxence, et Bastian au 82 rue Principale.

Qu'ils soient les bienvenus

Association

Communiqués de l'Amicale des sapeurs pompiers et de la section du corps local.



« L'amicale des sapeurs pompiers a tenu dernièrement son assemblée générale. Il en résulte un bilan satisfaisant grâce à une équipe dynamique qui tient à remercier vivement la population de Minversheim de son soutien lors des différentes manifestations. »

Communiqué de la section:

« Il faut savoir que notre effectif diminue mais les interventions augmentent. Si nous n'avons pas de nouvelles recrues pour agrandir notre section, celle-ci risque d'être fusionnée avec un village voisin.

Avis aux volontaires : N'ayez pas peur de franchir le pas. Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le chef : BUCHLER Dominique »

A vos agendas :

Dimanche 1^{er} juillet : deux manifestations

Jeux inter-villages organisés à Schaffouse sur/Zorn par l'Association Intercommunale du Pays de la Zorn. La commune de Minversheim a « monté » une équipe qui participera à cette manifestation. Les Jeux se dérouleront toute la journée.

Venez nombreux soutenir l'équipe de Minversheim.

Et en fin d'après-midi rien de tel que de venir à la **fête d'été** organisée par **l'Amicale des sapeurs pompiers de Minversheim.**

Bal, grillades, tartes flambées et bonne ambiance garantis jusque dans la soirée.

Gravillonnage de la RD 139 : entre Minversheim et Wittersheim

Le Conseil Général vous informe qu'il va procéder au gravillonnage de la RD 139 entre Minversheim et Wittersheim. Cette opération est prévue la semaine 23. Elle peut présenter des désagréments pour les usagers et les riverains du fait du risque de projection de gravillons durant les jours suivants. Le Conseil Général essaiera de limiter ces risques par la mise en place d'une signalisation réglementaire et par un ou plusieurs balayages les jours suivant l'opération.

Mairie : horaire de permanence

Il n'y aura pas de permanence à la mairie durant les périodes ci-dessous :

Du Mardi 3 juillet au vendredi 6 juillet inclus

Du Mardi 31 juillet au Mercredi 15 août inclus

Recensement 2013 : recrutement d'un agent recenseur.

Début 2013 aura lieu un recensement de la population, la commune recrute un agent recenseur. Toute personne intéressée peut adresser **sa candidature à la Mairie pour fin Août au plus tard.**

Relevés topographiques : Electricité de Strasbourg Réseaux (esr)

Electricité de Strasbourg Réseaux procède actuellement à la confection des plans des réseaux électriques de notre commune. Le Cabinet de Géomètres BAUR, de Haguenau, a été chargé de réaliser les relevés pendant l'année 2012. Des techniciens sont chargés de relever sur le terrain les informations ne figurant pas sur les documents cadastraux et ceci avec l'accord préalable des propriétaires.

Garde médicale : permanence des soins en médecine ambulatoire (PDSA)

L'Agence Régionale de Santé d'Alsace (ARS) est en charge d'organiser la permanence des soins en médecine ambulatoire (PDSA) en concertation avec les professionnels de santé. Pour le territoire de « Hochfelden » donc pour la population de Minversheim est mis en place à compter du **4 juin 2012** l'organisation suivante :

<p>Garde de nuits ?</p> <p>de 20h à 8h du matin : où téléphoner ?</p>	<p>de 20h à minuit Tous les soirs y compris les samedis, dimanches et jours fériés</p> <p>Un numéro unique a été mis en place pour bénéficier d'un médecin de garde :</p> <p>TEL. : 03.69.55.33.33</p>	<p>De minuit à 8h du matin Toutes les nuits y compris les samedis, dimanches et jours fériés</p> <p>Les habitants qui nécessiteront des soins non programmés contacteront le SAMU-centre 15, numéro unique entre minuit et 8h du matin, même si cela ne semble pas grave contacter le 15, en fonction de l'évaluation qui sera faite par le médecin du 15, des conseils vous seront donnés par téléphone, un médecin vous sera adressé à domicile ou une ambulance</p>	<p><u>En cas de doute 24h/24 n'hésitez pas à contacter le 15 un médecin vous répondra et décidera des moyens à déployer</u></p>
---	---	--	--



Qu'est-ce que j'ai froid, je ne me sens pas bien ! Il est **entre 20h et minuit** donc je téléphone au **03.69.55.33.33** pour avoir un médecin.

Je ne me sens pas bien, le dîner ne doit pas passer...il me faut un toubib !!!



Comme il est **entre minuit et 8h du matin** il faut **appeler le 15** sinon tu ne trouveras aucun autre toubib...t'inquiètes pas il va pas tout de suite t'envoyer l'hélicoptère, d'abord il discute avec toi et peut-être il t'envoie juste un toubib.

Infos pratiques

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Stoffel

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>

Permanences :

Mardi : 17h à 19h

Mercredi : 15h à 17h

Vendredi : 17h à 19h

Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

Pour contacter :

Le Maire :

Bernard Lienhard **03.88.51.68.06**

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjointes :

Claude Fournaise 03.88.51.53.67

claude.fournaise@estvideo.fr

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

yvetteholtz@orange.fr

Annette Epp 06.32.53.04.60

annettepp@free.fr

N° d'urgence :

Samu : 15 en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra

Police : 17

Pompier : 18

Electricité : dépannage réseau : 03/88/18/74/00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08/10/895/895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03/88/19/97/09